



Ville de Trois-Pistoles

APPEL D'OFFRES PUBLIC VTP-2023-08

PROJET DE RÉFECTION, RÉAMÉNAGEMENT ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

La Ville de Trois-Pistoles désire recevoir des soumissions en vue de la conclusion d'un contrat avec un Entrepreneur pour le projet de réfection, réaménagement et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Les services à être fournis par l'Entrepreneur devront être conformes au contenu du présent appel d'offres.

Les documents de soumission seront disponibles dès le 14 juin 2023 sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) qui détermine leurs conditions d'émission. Les intéressés peuvent s'adresser à un représentant du SEAO au numéro de téléphone 1 866 669-7326 ou en consultant le site Web www.seao.ca

L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Attention : Notez que seuls les documents exigés aux termes du présent appel d'offres doivent être remis avec la soumission, de manière à éviter toute situation qui entraînerait que la soumission soit restrictive ou conditionnelle.

Les soumissions seront reçues **au plus tard le 5 juillet 2023 à 14h00**, au bureau de la Ville de Trois-Pistoles situé au 5, rue Notre-Dame Est, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0, et y seront ouvertes publiquement le même jour, à 14h00, en présence de deux (2) témoins.

Toute soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission dont le montant est égal à 10 % du montant total de la soumission excluant les taxes applicables, valide pour une période de cent vingt (120) jours.

Seules sont admises à soumissionner les personnes, les sociétés, les compagnies et les corporations qui ont un établissement d'entreprise au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicables aux municipalités soit L'Accord sur le libre échange canadien (ALEC), l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et l'Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York (AQNY).



Ville de Trois-Pistoles

Seuls seront considérés aux fins d'octroi du contrat les Entrepreneurs détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1). Les Entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Toute personne intéressée ou groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication visé par le présent appel d'offres (ou son représentant) peut porter plainte à la Ville de Trois-Pistoles relativement à ce processus jusqu'à la date limite de réception des plaintes indiquée sur SEAO.

La Ville de Trois-Pistoles ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des Soumissionnaires dans le cas du rejet de l'une ou de toutes les soumissions.

Ville de Trois-Pistoles, le 14 juin 2023.

Original signé

Catherine Fiset, LL. B.
Greffière